

Rapport de la commission chargée de préavis sur le préavis n° 17-2024

Sollicitant un crédit de CHF 130'000.- pour la réalisation d'aménagements cyclables dans le cadre des mesures infrastructurelles des Projets d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM), intégrant des infrastructures pour le stationnement des vélos et répondant au postulat de Florent Héroguel et consorts
« Promotion de la mobilité douce »

Au Conseil communal

De et A

1008 Prilly

Prilly, le 23 octobre 2024

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad'hoc chargée d'examiner le préavis n° 17-2024 s'est réunie à Castelmont le 23 octobre 2024 de 18h30 à 19h36 dans la composition suivante :

- | | |
|--|----------------------------|
| • Mme Soraya AIT-SI-SELM | PSIG |
| • Mme Lumia CLARAMUNT | PLR |
| • Mme Ana Filipa DIAS ANDRADE LOURENCO | LCVL |
| • M. Youri HANISCH | UDC, confirmé rapporteur |
| • M. Florent HEROGUEL | VER |
| • M. Olivier TENISCH | PLR |
| • Mme Ariane ZWAHLEN | PSIG, confirmée présidente |

La Municipalité est représentée par :

- Mme Rebecca JOLY

Elle est accompagnée de :

- Mme Floriane Barraud, cheffe de projet mobilité au service des travaux

Madame la présidente provisoire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir effectué les formalités d'usages, la présidente propose de laisser la parole à Madame la Municipale afin de fournir à la commission tout complément d'information utile.

Pour faciliter la lecture du rapport, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

2. Présentation de l'objet et discussion en présence de la municipalité

La parole est donnée à Madame la Municipale qui commence par présenter Madame Floriane Barraud, en remplacement de son chef de service, absent pour raison maladie.

Madame la Municipale rappelle le contenu du préavis en y ajoutant les éléments suivants :

Ce préavis représente la deuxième étape de la mesure du PALM 2016 qui proposait un certain nombre d'aménagements dans la ville de Prilly et qui avait obtenu le co-financement de la part du Canton et de la Confédération. En 2017, un premier préavis qui demandait CHF 180'000.- pour ces aménagements cyclables du PALM 2016 avait été validé par le Conseil communal. La Municipalité s'est rapidement rendu compte que pour réaliser l'ensemble des mesures PALM, le crédit de CHF 180'000.- allait être fortement dépassé. Pour éviter un dépassement de l'ordre de 50% à 60%, la Municipalité a préféré faire un certain nombre d'emplacements prioritaires avec la somme qui leur était à disposition et de présenter, dans un second temps, un nouveau préavis pour les emplacements qui restaient. Quand bien même ils n'étaient pas prioritaires, ils demeurent tout aussi importants. Le choix des emplacements est le fruit d'une réflexion avec les milieux concernés dans une logique à la fois de trouver des endroits pourvus d'un certain pôle d'attractivité (commerces, ensemble d'habitants dépourvu de places pour vélos, etc.). Il s'agit de stationnements vélo « basique » et qui permettent de proposer plusieurs nouvelles places et, par la même occasion, de répondre au postulat de Monsieur Florent Héroguel et consorts. Madame la Municipale profite de nous informer que la Municipalité a souhaité être proactive en considérant le postulat précité dans ce préavis afin notamment qu'il ne traîne pas et puisse être classé aussitôt. Le Conseil communal peut évidemment toujours revenir s'il estime que ça ne va pas dans la direction souhaitée dudit postulat.

A l'issue de ces compléments d'informations, Madame la présidente ouvre la discussion.

Q : Quel entretien nécessitera la pompe ? Quels sont les risques qu'elle soit endommagée ?

R : Sa durée de vie est de 15 à 20 ans et ne nécessite que très peu d'entretien durant cette durée de vie. Si besoin la voirie pourrait être sollicitée ou une entreprise mandatée à faible coût pour effectuer d'éventuelles réparations. Pour information, la première pompe, déjà en possession de la commune via le premier préavis, sera installée au printemps 2025 vers la Migros, une fois le revêtement final lié aux travaux du BHNS effectué.

Q : Qui s'occupera d'enlever les éventuelles épaves ? Est-ce que la commune est équipée pour le faire ? Faut-il des autorisations de la Pol-Ouest ?

R : Sur le domaine public, il y a eu jusqu'à présent que très peu d'épaves. Actuellement il y a plus de problèmes liés à l'abandon de voitures plutôt que de vélos. Pour l'enlèvement de voitures, il y a une procédure de déclaration d'abandon à suivre avec la Pol-Ouest. Nous supposons qu'il s'agit de la même procédure pour les vélos. La voirie est suffisamment équipée (pincés, camion pour la décharge, etc.) pour s'occuper des épaves.

Q : Dans le tableau des coûts, le prix des arceaux semble plus élevé que si l'on multiplie les 148 emplacements par CHF 400.- (prix individuel par arceau pour le matériel, le scellement et le travail de génie civil). Pourquoi ?

R : Pas tous les 148 emplacements seront pourvus d'arceaux, certains auront des racks à vélo. Chaque emplacement est bien spécifique au niveau de son aménagement. Le type d'arceau

ne sera pas forcément de même modèle à chaque fois ce qui explique notamment cette différence.

Q : Selon le plan dans le préavis, quelle est la couleur des emplacements non réalisés ?

R : De couleur rose et jaune.

Q : A quoi correspondent les pastilles de couleur violette et saumon ?

R : Les violettes correspondent à des emplacements qui seront réalisés dans le cadre de plans d'affectation, au frais des privés. Ces emplacements ne concernent pas le présent préavis. Les saumons correspondent aux emplacements à réaliser dans le cadre de ce préavis. Pour information, les emplacements en bordeaux et en vert correspondent aux emplacements déjà réalisés.

Q : Quand on parle d'emplacements, tout est mis, il n'y a pas besoin de rajouter encore d'autres arceaux ? N'y aura-t-il pas d'autres investissements à devoir réaliser ?

R : Non, tout est mis par rapport à ce qui est demandé dans le PALM. Le montant de CHF 130'000.- suffira.

Q : Est-ce que des places de parc devront être supprimées ?

R : Dans certains emplacements, des demi-places de stationnement sont effectivement supprimées. Les arceaux sont installés à l'extrémité des places, qui sont généralement des places continues. Cependant, dans d'autres emplacements tels que le cimetière, l'administration ou l'arrêt centre, aucune place ne sera supprimée car il y a suffisamment d'espace disponible.

Q : Pouvons-nous avoir la liste des emplacements où des demi-places de parc seront supprimées ?

R : Chantegrive, Vallombreuse, Coudray Mont-Goulin, Pommeraie, Rochelle 6-8-9-10-14-15.

Q : Pouvez-vous nous confirmer qu'une seule demi-place de parc sera supprimée aux emplacements mentionnés et qu'il n'y aura pas deux demi-places supprimées, une au début et une à la fin de la zone bleue ?

R : Il n'y aura jamais deux demi-places supprimées de la même zone bleue.

Q : Malgré le fait qu'il n'y ait pas de signalétique pour les vélos, va-t-on quand même créer des espaces à vélos ? Par exemple à la Rochelle ?

R : Si bon nombre de vélos y sont stationnés, il sera envisageable, dans une 2^{ème} étape, de créer un petit pictogramme ou un panneau.

Q : À la Rochelle, comment expliquer la création d'emplacements pour les vélos alors qu'il ne s'agit pas d'une route très fréquentée et pourvue de bande cyclable ?

R : Pour avoir une répartition homogène au niveau de l'ensemble du territoire, avec un terrain à plat et accessible facilement pour les cyclistes. Beaucoup de cyclistes passent par la Rochelle afin d'éviter la montée des Flumeaux. Les arceaux à vélos sont des endroits où l'on peut laisser son vélo pour se rendre quelque part. Le fait qu'il n'y ait pas de piste cyclable ne signifie pas que les cyclistes ne s'y rendent pas. Il existe de nombreux endroits où l'on souhaite rendre visite à quelqu'un et où il n'y a pas d'emplacements dédiés aux vélos.

Q : Comment avez-vous déterminé les emplacements ?

R : Sur les usages cyclistes qu'il y a dans les villes. Nous avons pris en compte les remarques recensées par les cyclistes sur le site Bikeable. Nous avons consulté différents services communaux, PRO VELO, le SDOL et la POL Ouest.

Q : En termes de communication, qu'avez-vous prévu ?

R : Nous souhaitons renforcer la communication par rapport aux vélos sur notre site internet communal. Également via notre page Facebook par le biais d'articles, de photos d'aménagements réalisés, etc. Aucun montant n'est prévu pour la communication dans ce préavis et nous espérons que notre chargé de communication pourra nous aider à réaliser ce genre de chose.

Q : Est-ce qu'il est prévu de refaire de la sensibilisation des jeunes, comme ceci avait été fait il y 2 ans ?

R : Ce n'est pas expressément prévu mais nous pourrions le faire surtout que son coût est très faible.

Q : Qui se chargera de procéder aux travaux ?

R : Une entreprise de maçonnerie qui sera sélectionnée par la Municipalité sous la supervision du service des travaux. Ces coûts font partie du préavis. Le coût sera maîtrisé en raison de notre expérience avec le premier projet.

Q : Sommes-nous sûrs que nous obtiendrons les subventions ? Qu'est-ce qui ferait que les subventions ne soient pas allouées ?

R : Bien qu'il n'y ait jamais de certitude absolue, en principe, oui. Les subventions pourraient par exemple ne pas être acceptées si le dossier de co-financement n'était pas réalisé à temps. Le dossier sera réalisé par Madame Barraud d'ici cet hiver, experte pour ce type de demande.

Q : Et si nous ne réalisons pas ces emplacements et faisons plutôt une étude stratégique avec les Prillérans (et non seulement avec des cyclistes) pour savoir où nous devrions les réaliser, serait-ce quelque chose de prévisible ?

R : Le préavis peut toujours être refusé par le Conseil communal. Les arceaux ne seraient alors pas réalisés et nous n'aurions pas de co-financement. En raison d'un délai figurant dans le PALM, en cas de refus du Conseil communal, nous perdrons sans doute le co-financement.

Q : Par rapport à l'abri prévu à l'administration communale, est-ce que de nouvelles places seront créées ou s'agira-t-il de places en plus de celles qui existent déjà ? Est-ce qu'il sera couvert ?

R : Le projet vise à agrandir le parking à vélos car il est actuellement saturé, tout en le fermant pour assurer sa sécurité. Il y a officiellement des places réservées aux motos à côté des places pour les vélos, ce qui pose un problème. En effet, on peut stationner moins de motos par rapport aux vélos. De nombreux employés de l'administration se rendant sur leur lieu de travail à vélo ont exprimé le besoin de pouvoir y stationner leurs deux-roues de manière sécurisée.

Q : Sur le plan, il y a un point 20 en rose, est-ce correct ?

R : Il s'agit d'une erreur de calque, le point 20 n'existe pas, il n'y a que 16 points.

Q : Pour quelle raison les points roses et jaunes demeurent non réalisés ? Vont-ils être réalisés plus tard ?

R : C'est souvent lié à des projets stratégiques comme le BHNS où l'on pourrait réfléchir par la suite à installer quelques arceaux vélo. Comme c'est souvent en lien avec les TL, ça ne fait pas partie de la mesure PALM. A l'évidence, il est plus facile de créer des emplacements quand ils se trouvent sur le domaine public.

Q : Selon les informations fournies dans la fiche conseil de Lausanne, ils parviennent à se procurer des arceaux pour un coût compris entre CHF 250.- et CHF 300.-, incluant le matériel et l'installation. Pourquoi y a-t-il une telle différence de prix à Prilly (CHF 400.-) ?

R : Le coût des arceaux dépend des modèles choisis en fonction des emplacements. Selon le modèle, cela peut varier entre CHF 200.- et CHF 400.-. Il est probable que cela soit également influencé par des aspects marketing. La ville de Lausanne dispose sans doute d'une infrastructure en maçonnerie plus importante que celle de Prilly. Nous n'avons pas de serrurerie et le prix actuel de l'acier sur le marché est assez élevé, ce qui n'aide pas à réduire les coûts.

Q : Avez-vous envisagé la possibilité de créer d'autres parkings couverts, en particulier à la Vaudoise Aréna, où le parking existant déborde lors d'événements ?

R : La Vaudoise Aréna n'a, à ce jour, pas réalisé l'ensemble des places vélo qui devaient être réalisés obligatoirement dans le cadre du permis de construire. Il y a donc en ce moment un déficit de places vélo dans cette zone. Il est prévu dans le cadre des aménagements sous le nouveau viaduc qu'ils puissent compléter leur offre en aménagement cyclable et en stationnement vélo. Il faut relever que notre commune revient de loin car avant le préavis 2017, il existait presque aucun emplacement vélo. Nous comptons également sur les projets des privés afin de mettre à disposition des locaux sécurisés aux habitants. Nul doute qu'à l'avenir d'autres infrastructures seront proposées au Conseil communal.

Q : Nous savons que les terrains privés représentent un enjeu très important. Dans les habitations, il devrait y avoir une place de vélo par pièce. Est-ce que cette norme est appliquée ?

R : Pour les nouveaux bâtiments, oui, la norme VSS doit être appliquée (selon l'interprétation de cette norme, il s'agirait d'une place de vélo par « chambre »).

Q : Sur Bikeable, de nombreux cyclistes ont exprimé des demandes concernant les commerces tels que Coop, Migros et BCV. En effet, il y a très peu de places de stationnement pour les vélos et celles qui existent ne sont pas adaptées. Quels sont les moyens dont dispose la Municipalité pour tenter d'améliorer cette situation ?

R : Pour la Coop, en raison du projet BHNS, cette partie-là est devenue domaine public, le levier sera donc important. Cependant, ceci est arrivé trop tard pour que ça puisse être intégré dans le présent préavis. Nous allons probablement prévoir un aménagement cyclable à cet emplacement à moyenne échéance. Nous essayons d'inciter les commerces qui sont déjà conscients qu'un certain nombre de leurs clients viennent à vélo. En exemple, la Migros était ravie que la pompe à vélo (celle déjà achetée via le préavis 2017 mais pas encore installée) soit mise vers leur commerce.

Mais nous sommes conscients que c'est quelque chose sur quoi nous devons encore travailler.

Q : Quelle est la logique de mettre des places vélos à proximité des arrêts de bus ?

R : C'est le principe du transfert modal. Par exemple, les utilisateurs se rendent à vélo à l'arrêt de bus et ensuite prennent le bus pour continuer leur voyage.

Q : Pourquoi la pompe à vélo du préavis 2017 sera installée à cet emplacement (devant la Migros) et non ailleurs ?

R : La route de Cossonay est un axe structurant très utilisé par les cyclistes et c'est aussi facile d'accès. Cette décision s'appuie sur une étude réalisée volontairement par des cyclistes pourvus de balises GPS et qui a démontré qu'un grand nombre d'utilisateurs empruntaient la route de Cossonay. La seconde pompe sera installée à la route de Neuchâtel qui est aussi un axe très fréquenté.

Q : Avez-vous envisagé des outils à disposition des cyclistes qui seraient attachés aux pompes (tournevis, clés diverses, etc.) ?

R : Non, nous ne l'avons pas envisagé pour l'instant mais pourrions effectivement y réfléchir.

Un commissaire souligne qu'il est tout à fait possible de gonfler les pneus de son vélo dans les stations-service et que, de plus en plus, il faut mettre à disposition tout à tout le monde.

Un commissaire félicite la Municipalité pour la réalisation de ce préavis. A l'issue de cet échange, toutes les questions ont été posées. Madame la présidente remercie et libère Mesdames Joly et Barraud qui quittent la salle.

3. Délibérations et amendements

Un commissaire apprécie que la Municipalité s'intègre dans le PALM 2016 afin de soutenir les cyclistes dans leurs besoins réels et croissants et trouve également raisonnable qu'une demi-place de parc soit supprimée dans certaines zones afin de permettre l'aménagement d'emplacements vélo. Il estime cependant qu'il aurait été bien que la Municipalité consacre davantage d'énergie à sensibiliser les jeunes concernant ces places de stationnement.

Un commissaire n'a pas d'opinion tranchée en faveur ou contre ce préavis. Dans le fond, c'est bien d'avoir une infrastructure pour stationner des vélos. Bien que ce préavis soit co-financé à hauteur de 50% et qu'au final le coût à charge de Prilly ne soit pas très important, il trouve regrettable, qu'une fois de plus, l'on supprime des places de parc même s'il s'agit de demi-places. En effet, ce sont à nouveau des places que l'on supprime au détriment des voitures et que ce thème avait déjà provoqué récemment de vives émotions à Prilly (notamment suite à la suppression de places de parc à l'avenue de la Confrérie). Il est important de garder à l'esprit que nous avons des Prillérans qui n'ont pas d'autres choix que de devoir utiliser une voiture notamment par leur profession. Force est de constater que l'installation de certains de ces emplacements s'effectuera, une nouvelle fois, en leur défaveur.

Un commissaire est étonné que l'on parle toujours de « vélos ». Il serait plus juste de parler de « deux-roues » car l'on oublie les motos, les scooters et les trottinettes. À défaut de places pour les motos ou scooters, ces usagers seraient probablement dans la nécessité d'utiliser les places destinées aux vélos pour y stationner leurs engins. Un autre commissaire estime qu'il faut faire preuve de civisme dans ce genre de situation.

Un commissaire relève le nombre croissant de SUV qui prennent plus d'espaces que des véhicules de taille plus raisonnable.

Un commissaire est très satisfait de ce préavis qui a été également bien préparé. La sélection des places a été bien faite grâce à la sollicitation d'experts. Le budget est raisonnable, d'autant plus qu'une subvention va être allouée. Il est favorable à la réduction du nombre de places de parc voiture car il existe aujourd'hui un fort déséquilibre dans le partage de l'espace public en faveur de la voiture et un arbitrage doit être effectué, qui aura par ailleurs le bénéfice d'inciter les habitants à un transfert modal vers les transports publics et déplacements non motorisés. Pour la question des deux-roues motorisés, il espère que ces usagers seront de bonne foi et n'utiliseront pas les places pour vélo. Il identifie un enjeu important concernant les places sur le domaine privé, bien que ceci ne fasse pas partie du champ de ce préavis et espère que la Municipalité pourra faire suffisamment pression.

Un commissaire apprécie qu'on pense aux vélos qui prennent de plus en plus de place dans l'espace public et estime que ce moyen de déplacement est une solution d'avenir qu'il faut encourager. La pose de ces arceaux et l'installation de pompes vont encourager la population à faire du vélo. À certains endroits, des espaces privés sont concernés et il ressent positivement l'énergie de la Municipalité à aborder ces questions-là avec les commerces et grands magasins.

4. Vote final

La commission passe ensuite au vote et c'est par 6 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention qu'elle accepte le préavis tel que présenté.

La séance est levée à 19h36.

5. Conclusions

En vertu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 17-2024,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les aménagements cyclables prévus dans le présent préavis ;
2. de lui octroyer un crédit total de CHF 130'000.-;
3. De financer ce crédit de la manière suivante :
 - a. participation financière de la Confédération et du Canton estimée au total à CHF 61'000.- ;
 - b. de financer ce crédit par la trésorerie courante ou par l'emprunt pour le montant maximum de CHF 130'000.-, dans l'attente du versement de la participation financière de la Confédération et du Canton ;
4. de prendre note que les charges d'amortissement et d'intérêts seront de l'ordre de CHF 8'900.- en 2026 ;
5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet, objet du présent préavis, en vue de sa mise en œuvre ;
6. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de F. Héroguel et consorts « Promotion de la mobilité douce ».

Au nom de la commission :

Présidente

Rapporteur

Ariane Zwahlen

Youri Hanisch